

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 24 JANVIER 2019
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION
ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANE) DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE SELECTIRENTE



Le présent communiqué a été établi par Selectirente. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°19-020 en date du 23 janvier 2019 sur la note en réponse établie par la société Selectirente et relative à l'offre publique d'achat initiée par la société Tikehau Capital sur les actions et les OCEANE de la société Selectirente (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Selectirente ont été déposées auprès de l'AMF le 23 janvier 2019 et sont mises à la disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la note en réponse sont disponibles sur les sites Internet de Selectirente (www.selectirente.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Selectirente (303 square des Champs Elysées, 91026 Evry Cedex).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.